

DEMANDE DE CLE DE SERVICE

Raison sociale selon RC

Téléphone

Adresse

Fax

.....

Responsable désigné pour la gestion des clés de service dans l'entreprise

Nom

Prénom

Téléphone portable

Email

Demande de clés pour

Nom	Prénom	N° AVS (13 chiffres)

Critères pour l'attribution de clés (art. 105A et 105E RCI)

1	Catégorie de demandeur ☐ Entreprises privées de dépannage et d'intervention (à préciser ci-dessous) ☐ Installateurs électriciens ☐ Installateurs en machine d'ascenseur et monte-charge ☐ Installateurs en ventilation ☐ Entreprises devant intervenir sur les installations de sécurité, éclairage de secours, extincteurs, etc ☐ Agences immobilières ☐ Entreprises livrant des combustibles ☐ Installateurs sanitaires opérant dans des chaufferies ☐ Spécialistes en ferronnerie ou menuiserie fabriquant des portes équipées de serrures pour cylindres de service ☐ Installateurs d'antennes et de réseaux de communication ☐ Responsables de centres d'accueil pour requérants d'asile et responsables d'asiles psychiatriques, devant intervenir d'urgence ☐ Agences de sécurité ☐ Agents de ville ☐ Services techniques d'immeubles ☐ Employés de l'Etat, de la Ville et des communes pour l'entretien et la voirie ☐ Huissiers de justice ☐ Police et les entreprises d'ambulances agréées par le Conseil d'Etat
2	Et justifier d'un service d'intervention technique et de réparation en tout temps dans les locaux ou sur les installations suivants (entreprises privées) ☐ Immeubles ☐ Locaux abritant les installations électriques générales ☐ Transformateurs ☐ Groupes de secours ☐ Accumulateurs ☐ Chaufferies ☐ Locaux abritant les installations aérauliques ☐ Locaux des machines d'ascenseurs et de monte-charge ☐ Aires délimitées par des chaînes

Date

Nom Prénom

Signature autorisée

Pièces à annexer, obligatoires avec chaque demande

1. Extrait du RC relatif à l'entreprise
2. Courrier argumentant les interventions en tout temps et du besoin d'obtention de clés de service
3. Copie de l'autorisation d'installer ou de contrôler, délivrée par l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI, uniquement pour les installateurs électriciens et les organes de contrôle indépendants)
4. Transmettre les coordonnées complètes de l'entreprise (téléphone, fax, adresse, etc.)

Si vous remplissez la totalité des critères ci-dessus, veuillez retourner la demande dûment datée et signée à l'adresse suivante

SIG – Direction Services Partagés – SIGbât – Accès de service – Case postale 2777 – 1211 Genève 2

Conditions générales d'obtention des clés de service conformément au règlement d'application de la loi sur les constructions et installations diverses du 27 février 1978 (RCI, articles 105A à 105G) et au Règlement SIG relatif aux clés de service

Validation : RESERVE POUR SIG

Secteur	Unité SIGbât	
	ACCEPTE	REFUSE
Date		
Signature		

Remarques

.....
.....